

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Islem RIDANE et Mr Mourad GUELLATY.

BILAN **ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 018	2 017
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	834 389
Moins : amortissements		<844 869>	<827 437>
	3	43 416	6 952
Immobilisations corporelles		92 969 780	87 435 895
Moins : amortissements		<57 996 937>	<52 533 392>
	4	34 972 843	34 902 503
Immobilisations Financières		21 857 170	21 963 634
Moins : provisions		<835 652>	<838 826>
	5	21 021 518	21 124 808
Total des actifs immobilisés		56 037 777	56 034 263
Autres actifs non courants	6	24 631	59 775
Total des actifs non courants		56 062 408	56 094 038
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		42 701 239	30 769 245
Moins : provisions		<1 169 097>	<1 569 180>
	7	41 532 142	29 200 065
Clients et comptes rattachés		24 106 259	6 497 650
Moins : provisions		24 106 259	-
			6 497 650
Autres actifs courants		1 505 093	897 926
Moins : provisions			-
	8	1 505 093	897 926
Placements et autres actifs financiers	9	188 350	165 535
Liquidités et équivalents de liquidités	10	25 102 463	24 546 423
Total des actifs courants		92 434 307	61 307 599
Total des actifs		148 496 715	117 401 637

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2018	2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		2 027 674	2 322 791
Résultats reportés		11 456 654	4 921 829
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 343 761	65 104 053
Résultat de l'exercice		38 576 899	14 934 825
Total des capitaux propres avant affectation	11	109 920 660	80 038 878
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	4 738 215	8 763 140
Provisions	13	1 836 325	1 844 812
Total des passifs non courants		6 574 540	10 607 952
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	15 978 465	17 232 879
Autres passifs courants	15	11 998 125	5 088 778
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	4 024 925	4 433 150
Total des passifs courants		32 001 515	26 754 807
Total des passifs		38 576 055	37 362 759
Total des capitaux propres et des passifs		148 496 715	117 401 637

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 018	2 017
Revenus		158 019 754	118 055 185
Coût des ventes	Tableau de passage	<107 935 509>	<93 774 733>
Marge brute		50 084 245	24 280 452
Autres produits d'exploitation	17	2 245 085	2 775 835
Frais de distribution	Tableau de passage	<6 444 707>	<6 193 638>
Frais d'administration	Tableau de passage	<4 956 468>	<3 538 460>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<4 884 402>	<4 680 994>
Résultat d'exploitation		36 043 753	12 643 195
Charges financières nettes	18	3 448 261	<40 355>
Produits des placements	19	3 210 042	3 454 331
Autres gains ordinaires	20	219 982	48 031
Résultats des activités ordinaires avant impôts		42 922 038	16 105 202
Impôt sur les bénéfices		<4 345 139>	<1 170 377>
Résultats des activités ordinaires après impôts		38 576 899	14 934 825
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		38 576 899	14 934 825
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		38 576 899	14 934 825

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 018	2 017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		141 080 987	122 676 118
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 042 360	1 201 764
Sommes versées aux fournisseurs		<112 544 049>	<83 794 372>
Sommes versées au personnel		<16 688 086>	<12 514 937>
Impôts sur les bénéfices		<563 963>	<179 827>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	12 327 249	27 388 746
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<5 895 555>	<1 302 033>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		144 500	15 453
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	<200 000>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		199 991	649
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<75 902>	<50 806>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		3 435 945	3 651 997
Charges financières		<100 276>	<88 771>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<2 291 297>	2 026 489
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<8 398 118>	<2 099 467>
Encaissements provenant des subventions		-	1 082 996
Remboursement d'emprunts		<5 291 822>	<5 867 609>
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<13 689 940>	<6 884 080>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	4 210 028	954 749
Variation de trésorerie		556 040	23 485 904
Trésorerie au début de l'exercice		24 546 423	1 060 519
Trésorerie à la clôture de l'exercice		25 102 463	24 546 423
Variation de trésorerie		556 040	23 485 904

TABEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée
Coût des ventes	107 935 509	95 648 476	14 050 049	5 384 000	861 696	<8 008 712>
Frais de distribution	6 444 707		752 729		5 691 978	
Frais d'administration	4 956 468	100 533	3 561 148	254 541	1 040 246	
Autres charges	4 884 402	9 429	2 491 898	66 158	2 316 916	
Total	124 221 086	95 758 439	20 855 824	5 704 699	9 910 836	<8 008 712>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2018	2017
Revenus et autres produits d'exploitation	158 019 754						
Production stockée	8 008 713	Déstockage de production	-				
Production immobilisée	17 537						
Total	166 046 004	Total	-	Production	166 046 004	110 901 373	
Production	166 046 004	Achats consommés	96 018 276	Marge sur coût matières	70 027 728	40 017 604	
Marge sur coût matières	70 027 728						
Subventions d'exploitation	295 117	Autres charges externes	9 040 187				
Produits divers ordinaires	1 019 934						
Total	71 342 779	Total	9 040 187	Valeur ajoutée brute	62 302 592	33 547 452	
Valeur ajoutée brute	62 302 592	Impôts et taxes	178 432				
		Charges de personnel	20 855 824				
Total	62 302 592	Total	21 034 256	Excédent brut d'exploitation	41 268 336	19 717 461	
Excédent brut d'exploitation	41 268 339	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	1 451 788	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	10 205 730	Charges financières	4 779 232				
Transfert et reprise sur charges	912 497	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 137 081				
		Impôt sur le résultat ordinaire	4 345 139				
Total	53 838 351	Total	15 261 452	Résultat des activités ordinaires	38 576 899	14 934 825	
Résultat positif des activités ordinaires	38 576 899	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	38 576 899	Total	-	Résultat net après modifications comptables	38 576 899	14 934 825	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et

indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2018	2017
Logiciels	480 495	426 599
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	834 389
Moins amortissements	<844 869>	<827 437>
	43 416	6 952

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2018	2017
Terrains	1 627 435	1 627 435
Constructions	15 142 479	15 069 830
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 239 052	66 221 457
Matériel de transport	778 256	414 346
Autres immobilisations corporelles	3 480 894	3 168 412
Immobilisations en cours	4 701 664	934 415
Sous Total	92 969 780	87 435 895
Moins amortissements	<57 996 937>	<52 533 392>
	34 972 843	34 902 503

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			Valeurs Nettes au		
	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2018	Cumul des amortissements au 31/12/2017	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2018	31/12/2018
Logiciels	426 599	53 896	-	480 495	419 647	-	17 432	437 079	43 416
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	834 389	53 896	-	888 285	827 437	-	17 432	844 869	43 416
Terrains	1 627 435	-	-	1 627 435	1 125	-	7 500	8 625	1 618 810
Constructions	15 069 830	72 649	-	15 142 479	8 328 725	-	616 153	8 944 878	6 197 601
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66 221 457	1 038 012	20 417	67 239 052	41 147 875	20 417	4 810 697	45 938 155	21 300 897
Matériel de transport	414 346	525 490	161 580	778 256	306 448	161 580	72 525	217 393	560 863
Autres immobilisations corporelles	3 168 412	319 062	6 580	3 480 894	2 749 219	6 580	145 247	2 887 886	593 008
Immobilisations en cours	934 415	4 726 982	959 733	4 701 664	-	-	-	-	4 701 664
Total des immobilisations corporelles	87 435 895	6 682 195	1 148 310	92 969 780	52 533 392	188 577	5 652 122	57 996 937	34 972 843
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	88 270 284	6 736 091	1 148 310	93 858 065	53 360 829	188 577	5 669 554	58 841 806	35 016 259

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2018	2017
Prêts au personnel	199 131	152 989
Participations*	21 231 132	21 231 108
Dépôts et cautionnements	426 907	579 537
Sous Total	21 857 170	21 963 634
Moins provisions	<835 652>	<838 826>
	21 021 518	21 124 808

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	125 792	118 772
- STB	497 469	503 915
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	55950	55950
- UNIMED	5 941	9 689
	835 652	838 826

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titre	Valeurs historiques 2017	Acquisition 2018	Cession 2018	Valeurs historiques 2018	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2018	Provisions		
									au 31/12/2018	au 31/12/2017	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	15	-	12 409 444	3,973%	1 618 783	8	42	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,296%	45 182	100	100	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,667%	51 940	32	44	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,041%	63 200	12	4	497 469	503 915	<6 446>
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,713%	69 700	10	10	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,000%	15 000	10	10	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,905%	200	50	50	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,017%	1 000	10	10	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,019%	5	100	100	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	500 000	-	-	500 000	27,778%	5 000	100	100	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,001%	1 607	6	12	-	-	-
SOTRAPIL	196 017	9	-	196 026	0,611%	25 298	8	16	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,260%	26	100	100	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,030%	13 000	11	2	125 792	118 772	7 020
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,007%	2 017	11	12	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,000%	10 000	10	4	55 950	55 950	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,015%	4 957	10	8	5 941	9 689	<3 748>
TOTAL	21 231 108	24	-	21 231 132	-	-	-	-	835 652	838 826	<3 174>

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2018	2017
Charges à répartir unité H2SO4	24 631	59 775
	24 631	59 775

7. STOCKS.

Désignation	2018	2017
Matières premières	24 539 144	16 855 461
Matières consommables	3 802 940	2 870 540
Emballages commerciaux	633 662	518 825
Produits finis ALF3	11 814 851	8 181 002
Produit finis ANHYDRITE	93 630	101 545
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 817 012	2 241 872
Sous Total	42 701 239	30 769 245
Moins provisions pour dépréciation *	<1 169 097>	<1 569 180>
	41 532 142	29 200 065

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	750 675	1 037 314
Provision pour dépréciation de matière première	98 115	211 504
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 307	320 362
	1 169 097	1 569 180

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2018	2017
Débiteurs divers	40 910	10 910
Etat	1 356 615	793 648
Fournisseurs, avances sur commandes	33 646	29 798
Charges comptabilisées d'avance	27 656	11 325
Personnel, avances et acomptes	41 117	47 095
Produits à recevoir		-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	1 505 093	897 926
Moins : provisions	-	-
	1 505 093	897 926

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2018	2017
Prêt au personnel	188 350	165 535
	188 350	165 535

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2018	2017
Certificats de dépôts	16 000 000	12 000 000
Banques (DT)	882 961	659 862
Banques (devises)	8 213 619	11 881 399
Caisses	5 883	5 162
	25 102 463	24 546 423

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2018 s'élevaient à 109 920 660 dinars contre 80 038 878 dinars au 31/12/2017 soit une hausse de 29 881 782 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2017	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 322 791	4 921 829	14 934 825	-	80 038 878
Modifications comptables 2017	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 322 791	4 921 829	14 934 825	-	80 038 878
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<8 400 000>	-	-	<8400000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	14 934 825	<14 934 825>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<295 117>	-	-	-	<295 117>
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	38 576 899	-	38 576 899
Modifications comptables 2018	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2018	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	-	109 920 660

12. EMPRUNTS.

Désignation	2018	2017
Emprunt BANQUE DE TUNISIE	4 218 771	6 165 918
Emprunt BIAT	519 444	2 597 222
	4 738 215	8 763 140

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2018	2017
Provisions litiges pollution	(a)	363 173	491 695
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	953 915	833 881
		1 836 325	1 844 812

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	2018	2017
Fournisseurs d'exploitation locaux	2 258 707	997 379
Fournisseurs d'exploitation étrangers	10 841 015	14 005 068
Fournisseurs d'immobilisations locaux	160 586	182 294
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	-	102 270
Fournisseurs factures non parvenues	2 632 124	1 871 344
Fournisseurs, retenues de garantie	86 033	74 525
	15 978 465	17 232 879

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2018	2017
Personnel et comptes rattachés	3 156 600	1 295 974
Etat et collectivités publiques	5 965 723	1 800 809
Produits constatés d'avance	255 441	264 118
Actionnaires dividendes à payer	5 618	3 736
CNSS et organismes sociaux	2 244 598	1 360 669
Créditeurs divers	370 145	363 472
	11 998 125	5 088 778

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2018	2017
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	-	400 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	-	8 225
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	2 077 778
	4 024 925	4 433 150

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Revenus loyers	567 971	575 001
Production immobilisée	17 537	14 789
Cessions ALUMINE	169 310	406 500
Remboursements divers	71 544	83 689
Autres produits sur chargement et déchargement	249 896	359 757
Jeton de présence	2000	500
Reprise de provision pour affaire pollution	231 738	374 767
Reprise de provision sur débiteurs divers	-	10 990
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	286 639	-
- Stock matière première	210 472	187 622
- Stock pièces de rechange	55	371
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	112 049	353 710
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	295 117	234 019
Produits liés à une modification comptable	30 757	174 120
	2 245 085	2 775 835

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2018	2017
Charges d'intérêts	858 672	939 509
Perte de change	3 913 540	1 893 575
Gain de change	<8 197 142>	<2 822 749>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 020	30 373
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<10 194>	-
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<20 157>	<353>
	<3 448 261>	40 355

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Placements	1 231 805	224 522
Dividendes	1 973 670	3 225 929
Produits sur prêts accordés au personnel	4 567	3 880
	3 210 042	3 454 331

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	16	649
Intérêts créditeurs des comptes courants	173 866	47 382
Plus-value sur cession de matériel de transport	46100	-
	219 982	48 031

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2018 à 12 327 249 DT résulte de :

1) Encaissements :		142 123 347
- encaissements auprès des clients		141 080 987
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		595 630
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		446 730
2) Décaissements :		<129 796 098>
- décaissements d'exploitation		<129 796 098>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <2 291 297> DT au 31/12/2018. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		4 021 843
- remboursement des prêts accordés au personnel		241 398
- produits des placements		1 286 491
- produits des participations dividendes reçus		1 973 670
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		200 000
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations		144 500
- revenus des comptes courants		173 784
- produits des jetons de présence reçus		2 000
2) Décaissements		<6 313 140>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<5 895 555>
- prêts accordés au personnel		<317 300>
- acquisition immobilisation financière		<9>
- frais de banque		<100 276>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <13 689 940>DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		-
-encaissement provenant des subventions		-
2) Décaissements		<13 689 940>
- dividendes payés		<8 398 118>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<547 210>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		<19 722>
- intérêts sur emprunt BIAT		<299 965>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 147>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		<400 000>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2018 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 4 210 028 DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2018 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2018, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 55 760 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2018;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2018.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **109 920 660** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38 576 899** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **25 102 463** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 158 019 754 dinars et représente 99% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2017.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 2 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA représentée par

Islem RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a conclu durant l'exercice 2018 avec la société "ALKIMIA-PACKAGING SA", ayant un administrateur en commun, une convention par laquelle la société "ALKIMIA-PACKAGING SA" met à la disposition de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" deux hangars de stockage de matières premières. Cette convention, qui a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2019, a été conclue pour une période allant du 01/10/2018 au 31/12/2019. La charge supportée par la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" dans le cadre de cette convention s'élève au 31/12/2018 à 114 072 dinars hors taxes.

- La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a accordé, durant l'exercice 2018, une avance en compte courant de 30 000 DT à la société " AMARAGE ET DESAMARAGE SA". Il s'agit d'une convention conclue entre deux sociétés ayant un dirigeant en commun. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 28 février 2019. Aucun produit n'a été constaté au titre de cette convention en 2018.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2018 :

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 6 165 918 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges

d'intérêts correspondantes constatées en 2018 s'élèvent à 547 210 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.2. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 2 597 222 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2018 s'élèvent à 299 965 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général, s'élève à 60 000 dinars hors droits et taxes. Cette rémunération est fixée dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 et conclue pour une période de 3 ans avec date d'effet fixée au 01 janvier 2016.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 220 000 dinars.

3.3. Montants servis aux membres du comité permanent d'audit :

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 12 000 dinars.

3.4. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Direction Générale		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	60 000	-	232 000	232 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	60 000	-	232 000	232 000

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 2 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA représentée par

Islem RIDANE